

DATE DE CONVOCATION	PROCES-VERBAL
02/12/2022	SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022
	L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire. Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présents</u> :
En exercice : 18 Présents : 12 Absents : 6 dont pouvoir : 2 Votants : 14	Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD. Formant majorité des membres en exercice.
	<u>Etaient absents</u> :
	Claude GROSSEL (pouvoir à A. ALEXANDRE), SEGUIN Brigitte (pouvoir à S. DUCROTOY), Nathalie JOSSE, Sébastien VAUTHEROT, Bertrand WIEL, Loïc DUBOIS.

Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 4.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022-057 : Décision modificative n° 3 – Budget commune

Monsieur le Maire expose que le budget communal nécessite d'être modifié comme suit :

En section investissement :

2151 : Réseaux de voirie : + 525 € en dépenses

2033 : Frais d'insertion : + 525 € en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 3 au budget commune.

DELIBERATION N° 2022-058 : Décision modificative n° 2 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il faut passer une décision modificative au budget assainissement :

66112 : Intérêts Rattachement des ICNE : + 2 560 € en dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 2 au budget assainissement.

DELIBERATION N° 2022-059 : TARIFS DE VENTE – CENTRE D'INTERPRETATION

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de vente de nouveaux produits au Centre d'Interprétation comme suit :

Jeu parcours du souvenir 14/18 : 29,70 €

Foulard rectangulaire dessin coquelicots design noir : 19,50 €

Foulard rectangulaire dessin coquelicots vintage blanc : 19,50 €

Cravate polyester motifs coquelicots noire : 20,25 €

Véloguide la somme en roue libre : 10,50 €

Véloguide les chemins de la Grande Guerre : 5,50 €

Véloguide la Vélomaritime : 10,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs tels que présentés.

DELIBERATION N° 2022-060 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 – Tranche 2 – Extension du Centre de Secours de Vignacourt

Monsieur le Maire rappelle que nous avons obtenu une subvention de 150 000 € au titre de la DETR pour le projet du centre de secours qui à la base était estimé à 375 000 € HT. Depuis, le projet a été modifié et a été réévalué à 687 500 €. La demande de DETR complémentaire ne pourra se faire que sur les travaux d'extension soit :

Coût estimé des travaux : 195 000 €

DETR : 40 % soit 78 000 €

Monsieur le Maire ajoute que s'ajouteront les subventions du Département et du SDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour déposer la demande de subvention au titre de la DETR telle que présentée.

DELIBERATION N° 2022-061 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux 2023 – Remplacement clôture et portail au groupe scolaire

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement de clôture et du portail du Groupe Scolaire pour un montant de travaux estimé à 8 414,00 € HT, éligible à la DETR. Il rappelle qu'une partie des clôtures a déjà été changée, que la présente demande concerne la partie avant de l'école. La clôture sera d'une hauteur d'1,75 m et il n'y aura plus qu'un seul portail.

La subvention pourrait s'élever à 3 365,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de remplacement de clôture et du portail du groupe scolaire.

DELIBERATION N° 2022-062 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 – Mise en place d'un dispositif d'alerte attentat-intrusion au groupe scolaire

Monsieur le Maire présente le projet de dispositif d'alerte attentat-intrusion au groupe scolaire. Le montant est estimé à 4 525,35 € HT, la commune pourrait obtenir une subvention de 1 810,14 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le dépôt du dossier de demande de subvention.

DELIBERATION N° 2022-063 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 – Aires de jeux groupe scolaire

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'aires de jeux au Groupe Scolaire, pour un montant de travaux estimé à 35 110,00 € HT. La subvention pourrait s'élever à 40 % soit 14 044,00 €. Le projet comprend la réfection de l'aire de jeux en maternelle mais également des nouveaux jeux pour la cour primaire.

Madame Cerney explique que le projet en primaire comprend :

- Le traçage d'un terrain de foot
- Une marelle
- Des paniers de basket
- Un billodrome

Pour la maternelle, Madame Cerney expose que les jeux installés seront du même type que ceux installés à Flixecourt, en plus petits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR.

DELIBERATION N° 2022-064 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 – Mobilier pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achat de nouveau mobilier pour la cantine scolaire pour un montant estimé à 11 674.73 € HT.

La demande de DETR s'élèverait à 4 449,89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

DELIBERATION N° 2022-065 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 – Mobilier pour le groupe scolaire

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition de mobilier pour le groupe scolaire. Le coût est estimé à 10 006,39 € HT, pour un montant de DETR de 4 002,55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Monsieur le Maire fait remarquer que beaucoup de ces demandes de subvention concernent l'école, et qu'il restera des travaux notamment de peinture.

Monsieur le Maire informe que le chauffage des toilettes primaires a été coupé, il n'apparaît pas nécessaire vu que les portes restent grandes ouvertes.

DELIBERATION N° 2022-066 : Avenants aux marchés de restructuration et extension de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire présente les avenants aux marchés de restructuration et extension de la cantine scolaire :

Lot 2 : NOLLET : Avenant n°1 : - 4 085,00 € HT

Lot 4 : BHF : Avenant n° 1 : - 2 060.40 € HT

Lot 8 : CEGELEC : Avenant N° 3 : -1 696.33 € HT

Lot 9 : FARASSE Fluides : Avenant N° 2 sans incidence financière

Lot 11 : BOUDIER : Avenant n° 1 : - 1 747.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces avenants.

DELIBERATION N° 2022-067 : Reversement indemnisation assurance au Billard Club

Monsieur le Maire explique que suite à un sinistre au local du Billard Club, l'assurance a indemnisé la Mairie à la place de l'association. Il faut donc reverser la somme de 779 € au Billard Club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour procéder au remboursement du Billard Club.

DELIBERATION N° 2022-068 : Décision modificative N° 4 – Budget commune

Monsieur le Maire expose la décision modificative n° 4 :

7811 – Reprises sur amortissement des immos : + 1 200 en recettes

020 : Dépenses imprévues : - 1 200 €

28041581 ; Autres groupements biens immobiliers : + 1 200 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 4.

Divers

Monsieur le Maire informe que la candidature de la commune a été retenue pour le projet Ages et Vies. Il propose de leur demander de venir présenter le projet lors d'un prochain conseil municipal afin de répondre aux interrogations de certains. Il rappelle qu'il s'agit de petits appartements, pour personnes seules ou couple, avec des gardiens.

Il ne s'agit pas d'une structure médicalisée. Le prix d'achat avancé était de 50 € m², hors réseaux à la charge de l'acheteur. Les terrains concernés sont ceux à côté de la salle polyvalente. Le problème de la sortie a été étudié et la solution de la raquette de retournement est possible.

Concernant la ligne SNCF, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu d'avancées.

Monsieur le Maire informe qu'il reçoit également un promoteur demain pour l'ensemble des terrains. Il indique qu'il est nécessaire de voir un projet d'ensemble pour le 15 000 m².

Il ajoute que la propriétaire de la pâture de 70 ares pourrait être intéressée pour vendre son terrain.

Concernant l'ancien terrain Wallois, Monsieur le Maire indique que suite à la commission, on s'orienterait vers un parcours santé. Il rappelle qu'il est nécessaire d'avancer sur le projet loisirs/aménagement avant de pouvoir vendre le reste des terrains.

Le projet pourrait comprendre également un chemin piétonnier qui rejoindrait le tour de ville.

Monsieur le Maire revient sur la maison Thuillier et rappelle que la démolition a été actée. Il a un rendez-vous de prévu jeudi prochain afin d'examiner s'il est possible de désolidariser le devant de l'arrière. Il précise que la maison ne fait que 60 m² et que la cave menace vraiment de s'écrouler bien qu'elle ait été étayée il y a 2 ans. Il propose de budgéter la démolition sur 2023. Il pense qu'il faudra s'attendre encore à avoir de l'opposition. Il faudrait réfléchir à ce que l'on peut y faire, pourquoi pas un appartement pour la location, en reproduisant la même façade. Il expose qu'en ce moment nous sommes pour les travaux à une estimation de 1 800 €/m². Monsieur le Maire explique qu'un emprunt se termine en 2023, pourquoi ne pas emprunter pour ce projet.

Monsieur le Maire informe que le 153 rue Léon Thuillier a été loué à M. Ricquebourg.

Monsieur le Maire explique avoir été contacté par le Courrier Picard, qui pensait que le feu devant la mairie était un feu intelligent. Il rappelle que le projet avait été étudié, mais qu'il n'était alors pas possible d'en installer sur une route départementale. La loi a changé désormais cela est possible sur une ligne droite. Cela pourrait convenir pour la rue de Daours.

Monsieur le Maire informe que le revêtement devant la boulangerie sera fait prochainement.

Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS pour l'organisation du repas des Aînés. Il indique que sur plus de 400 invitations, 250 personnes se sont fait livrer le repas, même des personnes qui pouvaient se déplacer.

Madame Cerney informe que l'arbre de Noël de l'école aura lieu vendredi 9 décembre.

Elle informe également que Vendredi 9 décembre se tiendra également la réunion concernant la prochaine sectorisation des collèges. Cette réunion est organisée par le Département, les élus et parents d'élèves ont été conviés. A compter de la rentrée de Sept 2023, les élèves de Vignacourt n'iront plus au collège d'Ailly/Somme mais de Domart-en-Ponthieu.

Madame PETIT-ROUVILLAIN demande si cela s'adresse uniquement aux élèves entrant au collège. Monsieur le Maire confirme que seuls les élèves entrant au collège seraient concernés. Madame CERNEY indique que seuls les parents des élèves de maternelle et primaire ont été conviés.

Monsieur LEFEVBRE informe que la FDE80 a décidé d'allouer un crédit de 10 000 € pour acheter des arbres pour la compensation carbone. La CCNS se voit attribuer 690,87 €, cela correspond à 388 jeunes plants pour des haies, 58 arbres fruitiers en sillon ou 15 en arbre tige. La FDE demandera aux communes de se positionner.

Madame ALEXANDRE informe que le marché de Noël se tiendra vendredi 16 à la Salle Polyvalente, ouverture des portes vers 16h30 avec les enfants de l'ALSH. Il y aura la Musique de Vignacourt, l'orchestre « Les Ah Musettes », une dizaine d'exposants, le Père Noël, des crêpes, du vin chaud, du jus d'orange chaud. Les sapins ont été installés.

Monsieur PRUVOT indique être allé à la réunion de la Gendarmerie à Bernaville. Pour Vignacourt, moins de présence gendarme mais un peu plus de délits constatés avec une croissance des faits liés aux stupéfiants et atteintes aux biens. Les statistiques seront

disponibles en Janvier. Il a été évoqué le contrat opérationnel avec la Gendarmerie. Les directives de cadrage sont de renforcer la présence sur le terrain. Monsieur PAUCHET se renseignera sur ce contrat.

Monsieur PAUCHET confirme à Monsieur le Maire que l'enquête sur les barrières du parc est encore en cours.

Monsieur PRUVOT explique que les gendarmes remercient la commune pour l'installation prochaine de la vidéoprotection car cela les aide fortement dans les enquêtes.

Monsieur LEFEBVRE indique également que les leds pour les candélabres arrivent semaine 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.